

[Home](#) » [Industrie](#) » **FCPE Série Investisseur**

SPONSORED

FCPE Série Investisseur



FCPE
Fonds canadien de protection des épargnants

Entretien avec la présidente et chef de la direction du FCPE, Rozanne Reszel

Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE) a été formé en 1969 et, en 2019, le FCPE a célébré son 50e anniversaire. Dans le présent entretien avec Rozanne Reszel, présidente et chef de la direction du FCPE, nous en apprenons davantage sur le rôle et le mandat du FCPE. Nous démontons également certains mythes courants qui se sont développés au cours des 50 dernières années.

Que Représente le FCPE? – 5 Points Importants

Quelle est la mission du FCPE?

La mission du FCPE est de contribuer à la sécurité et à la confiance des clients de nos courtiers membres.

Comment le FCPE s’y prend-il?

En maintenant des sources de financement suffisantes pour restituer les biens manquants aux clients admissibles si un courtier membre du FCPE devient insolvable.

Qu’entendez-vous par « biens »?

Les biens des clients comprennent les titres, les soldes en espèces et les autres biens que les courtiers membres détiennent pour le compte de clients.

Qu’entendez-vous par « courtiers membres »?

Les courtiers membres sont des courtiers en placement qui sont membres de l’Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). Ces courtiers en placement sont automatiquement membres du FCPE.

Qu’est-ce que le FCPE protège?

Le FCPE offre une protection si les biens qu’un courtier membre détient pour le compte d’un client ne sont pas restitués au client à la suite de l’insolvabilité du courtier.

“
Nous ne protégeons pas contre les pertes liées au marché, nous restituons les biens manquants. –
Rozanne Reszel
”

Mythes les plus courants sur le FCPE

Mythe 1: Le FCPE offre une protection contre les pertes boursières.

Vérité: La valeur d'un titre peut fluctuer à la hausse ou à la baisse. Lorsque la valeur baisse, il s'agit d'une perte boursière, contre laquelle le FCPE n'offre aucune protection. Le FCPE restitue les biens manquants.

Mythe 2: Le FCPE offre une protection contre l'insolvabilité d'un émetteur de titres.

Vérité: Si vous possédez des actions d'une société donnée (la société émettrice) et que cette société émettrice connaît un événement déplorable entraînant son insolvabilité, cela ne constitue pas une perte couverte par le FCPE. Le FCPE restitue les biens uniquement lorsqu'un courtier membre du FCPE, et non une société émettrice, dévient insolvable.

FCPE & SADC

Les investisseurs font souvent l'erreur de présumer que le FCPE fonctionne comme la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Comment les investisseurs peuvent-ils les différencier facilement l'un de l'autre?

FCPE

- C'est un organisme parrainé par le secteur sans soutien du gouvernement.
- Les membres du FCPE sont des courtiers en placement.
- Le FCPE offre une protection qui permet de restituer aux clients leurs biens détenus par un courtier membre qui devient insolvable. Les biens du client peuvent comprendre des titres et des soldes en espèces.

SADC

- C'est une société d'État fédérale.
- Les membres de la SADC sont des banques, des sociétés de prêt et de fiducie et d'autres institutions financières.
- La SADC offre une protection contre la perte des dépôts admissibles effectués auprès de ses institutions membres en cas d'insolvabilité. Les dépôts admissibles comprennent les comptes d'épargne et de chèques et les certificats de placement garanti (CPG).



Le mot de la fin

Notre objectif sera toujours très clair : restituer les biens manquants en cas

d'insolvabilité d'un courtier membre. Le FCPE est résolu à communiquer avec les investisseurs afin de les sensibiliser à notre rôle et d'accroître leur confiance à l'égard du secteur.

En savoir plus au fcpe.ca



Author

FCPE,
ca.editorial@mediaplanet.com



SHARE



SHARE



SHARE



SHARE

**MEDIA
PLANET**